

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 02 octobre 2006 une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital en numéraire par émission d'actions AXA (France), réservée aux salariés du groupe adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe (PEEG) et au Plan International d'Actionnariat de Groupe (PIAG) du groupe AXA, dont les salariés d'Axa Assurance Maroc, et ce au prix de 24,25 euros par part.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence de AXA (France) déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financier (AMF) le 21 avril 2006 sous la référence D.06-0267 et la notice d'information du FCPE "Shareplan Axa Direct Global" inscrite auprès de l'AMF sous le code n° 990000090499.

Un extrait de la note d'information simplifiée sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM, complétée par le document de référence et par la notice d'information du FCPE, est tenue à la disposition du public au siège de la BMCI et de AXA Assurance Maroc.

Par ailleurs, ils seront disponibles sur le site du CDVM www.cdvm.gov.ma.

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 24

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/030/2006

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières